

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

2009

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours pour le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts est ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture n'ayant pas dépassé l'âge de 35 ans au 1er janvier 2009. Les candidats doivent :

- s'ils sont encore étudiants poursuivre leurs études dans une école d'architecture d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande) depuis le mois d'octobre 2007
- s'ils sont architectes posséder un diplôme d'architecte de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande).

Le concours est individuel et anonyme pour les deux premières épreuves.

I - INSCRIPTIONS

Pour être inscrits, les candidats remplissant ces conditions doivent envoyer *en recommandé avec accusé de réception* au Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75270 Paris cedex 06, **avant le mardi 10 février 2009 inclus** (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi) :

1° Le bulletin d'inscription lisiblement et dûment rempli (ce bulletin sera obtenu sur demande ; il est également disponible sur le site Internet de l'Académie des Beaux-Arts (www.academie-des-beaux-arts.fr, page « actualités »).

2° La photocopie de leur carte nationale d'identité (ou d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande) ou de leur passeport indiquant leur nationalité.

3° La photocopie de leur diplôme d'architecte d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande) ou une pièce attestant qu'ils appartiennent à une Ecole d'Architecture ou à une école habilitée à délivrer le diplôme d'architecte d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande).

Aucun candidat ne sera admis à concourir s'il ne s'est pas fait préalablement inscrire.

II - ÉPREUVES

Pour l'année 2009, le thème choisi est :

LE NOUVEL ETABLISSEMENT HUMAIN : APPLICATION SUR LA VILLE D'ARLES

Le concours comporte trois épreuves. Ces épreuves se rapporteront toutes trois à un même thème général.

- 1) Une première esquisse conçue de manière indépendante. Les auteurs des meilleures esquisses retenues, au nombre maximum de vingt, sont admis à concourir pour l'épreuve suivante.
- 2) Une seconde esquisse en loge réalisée à l'aide de l'outil informatique. Les auteurs des meilleures esquisses, au nombre maximum de dix, sont admis à prendre part à l'épreuve définitive.
- 3) Un projet d'architecture.

Esquisse n°1

L'Académie propose un programme sur un élément du thème général choisi. Ce sujet est adressé **par courrier recommandé** aux candidats inscrits.

Le rendu se fera sous la forme d'une **esquisse de format A0** (0,84 m x 1,18 m), accompagné **obligatoirement** d'un **dossier sous forme d'un livret, de format A3** (0,297 m x 0,42 m), comprenant :

l'analyse du programme qui vous a été adressé (avec ou sans croquis)
et la réduction au format A3 de votre esquisse.

Une épreuve d'esquisse devra être :

- **Soit adressée** au secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts (23 quai de Conti, 75270 Paris cedex 06), **en recommandé avec accusé de réception, avant le lundi 2 mars 2009**, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.
- **Soit déposée directement le lundi 2 mars 2009** de 10h à 17h, salle Comtesse de Caen (27, quai de Conti, 75270 Paris cedex 06).

Les auteurs des meilleures esquisses retenues, au nombre maximum de 20, seront admis à prendre part à la deuxième épreuve.

Les candidats doivent savoir que les dispositions qu'ils prendront lors de cette première épreuve ne les engagent pas pour les deuxième et troisième épreuves.

Les esquisses sont jugées par un jury composé des membres et correspondants de la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts qui retient sans classement vingt esquisses au maximum, dont les auteurs sont admis à participer à l'épreuve suivante.

Une exposition de l'ensemble des esquisses aura lieu le jeudi 5 et vendredi 6 mars 2009.

Les esquisses sélectionnées seront conservées par le secrétariat. Les autres esquisses pourront être reprises par leurs auteurs à la salle Comtesse de Caen, 27 quai de Conti, le vendredi 20 mars 2009 (de 10h à 16 h). Passé cette date, elles seront détruites.

Esquisse n°2

Une esquisse en loge d'une durée de 22 heures, réalisée à l'aide de l'outil informatique. Le programme de la deuxième épreuve sera le même que celui du projet définitif.

L'épreuve d'esquisse en loge se déroulera le **mercredi 18 mars 2009**, de 7h30 à 5h30 du matin le jeudi 19 mars 2009. Les candidats retenus seront informés en temps voulu du lieu de l'épreuve.

Les candidats disposeront chacun pour cette épreuve d'une station de travail HP, des logiciels appropriés (voir à la fin du présent règlement), de scanners et d'imprimantes A4/A3 partagés.

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettront un CD Rom aux organisateurs qui comprendra deux parties distinctes :

- l'une, contenant un plan de l'extension
- l'autre comprenant les croquis perspectives.

Le tout sera imprimé par l'Académie sur deux tirages de format A0.

Les esquisses seront jugées par un jury composé des membres et des correspondants de la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts. Celui-ci retiendra sans classement dix esquisses au maximum dont les auteurs seront admis à participer à l'épreuve définitive. Le jugement, confidentiel, ne donnera pas lieu à exposition et les esquisses seront conservées par le secrétariat.

Troisième épreuve - Projet

Le programme de cette troisième épreuve, qui est la présentation du projet définitif, sera le même que celui de la deuxième épreuve. Les concurrents devront développer cette dernière en conservant ses dispositions générales essentielles, sous peine de mise hors de concours.

Le format du projet définitif sera précisé en temps voulu aux 10 candidats retenus. Le rendu sera complété par une présentation visuelle numérique sonore qui n'excédera pas 5 minutes.

Les conditions de présentation du projet et ses diverses modalités seront communiqués aux concurrents en même temps que le texte du programme. Ces derniers auront alors huit jours ouvrables pour poser les questions qui leur paraîtront utiles ; les réponses seront transmises aux dix candidats.

Un délai de huit jours francs est accordé aux candidats admis à participer à cette épreuve pour se désister. Passé ce délai, tout candidat retenu devra rendre l'épreuve définitive, faute de quoi il serait susceptible d'être exclu du concours les années suivantes.

Les concurrents devront remettre leur projet le **mercredi 22 avril 2009**, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, de 9h à 12h (terme de rigueur).

Tout projet non déposé ou incomplètement déposé le mercredi 22 avril 2009, à 12 heures (terme de rigueur) sera refusé.

Les projets devront être livrés terminés. Aucun travail, même de finition, ne sera autorisé sur place et l'accès des locaux ne sera permis qu'aux concurrents et aux personnes assurant la livraison des châssis.

III - ANONYMAT

Lors du rendu de la première esquisse, chaque candidat inscrira son nom et prénom au dos de celle-ci ainsi qu'au dos du dossier la complétant, ces renseignements seront ensuite masqués par l'administration avant le jugement.

Pour la deuxième esquisse, chaque concurrent devra adopter un sigle ou devise qu'il conservera pour l'épreuve définitive.

Pour la troisième épreuve, l'anonymat sera levé car le jury souhaite recevoir chaque finaliste pour l'entendre justifier du choix de son parti architectural et répondre éventuellement aux questions du jury.

Dans un souci de totale équité, l'Académie a décidé que les membres du jury s'engagent à ne corriger ni recevoir aucun candidat.

Les candidats ne doivent donc, sous aucun prétexte, prendre contact avec les membres du jury.

IV - RÉCOMPENSES

L'auteur du projet classé premier est proclamé "Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts 2009" (Prix Charles Abella) et il a seul le droit de porter ce titre.

Ce prix est doté d'une somme de 25 000 euros.

Deux autres récompenses sont prévues :

- un deuxième prix (Prix André Arfvidson) d'une somme de 10 000 euros ;
- un troisième prix (Prix Paul Arfvidson) d'une somme de 5 000 euros.

Les trois lauréats du Grand Prix 2008 participeront automatiquement, s'ils le désirent, à la troisième épreuve du concours 2009 en plus des dix sélectionnés à l'issue de la deuxième épreuve du Grand Prix 2009. Ils seront également invités à une présentation orale devant le jury comme les dix finalistes sélectionnés.

V - INDEMNITÉS

A chacun des concurrents retenus pour l'épreuve définitive, il est attribué une indemnité de 600 € perçue dans un délai d'un mois à compter du dépôt. Les candidats devront, à cet effet, remettre au secrétariat le jour du rendu un relevé d'identité bancaire ou postal.

VI - EXPOSITION DES PROJETS DÉFINITIFS

Tous les projets définitifs, récompensés ou non, font l'objet d'une exposition ouverte au public au Palais de l'Institut, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, **le jeudi 7 mai et du lundi 11 au samedi 16 mai 2009 inclus, de 10 à 17h** (sauf le dimanche), le vernissage de l'exposition aura lieu **le mercredi 6 mai 2009, à 17h30.**

Les projets devront IMPÉRATIVEMENT être repris le lundi 18 mai 2009, de 9 à 12 h.

Tout candidat qui participe au concours admet, de ce seul fait, les contraintes du règlement et du programme ainsi que les décisions du jury qui sont sans appel.

*

* *

Partenaire technologique :



Partenaires pour la partie logiciels :

A titre indicatif, les logiciels mis à la disposition des 20 candidats seront, par ordre alphabétique des éditeurs (sous réserve d'acceptation), les suivants :

Editeur Abvent	: ArchiCAD 12, Artlantis™ Studio, SketchUp Pro 7
Editeur Adobe	: Adobe® Photoshop® CS4, Adobe® Illustrator® CS4
Editeur Arc Technology	: ARC+ Edition 2009
Editeur Autodesk	: Autodesk® AutoCAD® Revit® Architecture Suite (Revit® Architecture 2009 et AutoCAD® 2009)
Editeur Autodesk	: Autodesk® 3ds Max® 2009
Editeur Bentley	: Bentley Architecture et MicroStation TriForma
Editeur Cesyam	: VectorWorks 2009 Architecture
Editeur McNeel/MediaWorks	: Rhinoceros® 4
Editeur Nemetschek France	: Allplan BIM 2008, Cinéma 4D R11